

Compte-rendu du Conseil Municipal Jeudi 26 février 2009

Présents : Monsieur Pierre FESQUET, Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE, Messieurs Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE, Frédéric RIGAL, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR, Jean-Luc VEDRINES.

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2008 à l'unanimité.
- **Délibération** à prendre : poursuite de l'enfouissement réseau basse tension 2009, **câblage** sur Moissac. Coût 8.000 € H.T.

Délibération : Vote - 11 pour.

- **Délibération** : Communication de l'Inspection d'Académie : suite au courrier de l'IA informant de la possibilité de fermeture d'une classe sur l'école de St Roman, le conseil municipal s'y oppose à l'unanimité

Sachant que la fermeture d'une classe déséquilibrerait le fonctionnement de l'école et entraînerait à terme sa suppression ; que la commune s'est engagée par des moyens humains et financiers à soutenir l'école ; que la suppression de poste pénaliserait l'installation de nouvelles familles etc.

Délibération : Vote - 11 pour.

- La Communauté de Communes a sélectionné parmi de nombreux candidats le futur employé intercommunal, 2^{ème} poste d'agent technique ; il sera employé pour un tiers temps par la commune. Recruté pour ses compétences sur les réseaux eau et assainissement, il sera opérationnel à partir du 15 mars.
- Mise aux normes du captage de la Boissonnade. Des sondages dans le sol doivent être réalisés sur tout le périmètre, soit 29 trous sur 3,5m de profondeur.
Courrier du Maire à la DASS pour une solution intermédiaire. La négociation est en cours.
Proposition : profiter de l'enfouissement des lignes entre la route et le captage pour effectuer des sondages + 4 autres dans la prairie.
La volonté de ne pas dégrader l'existant et de maintenir l'exploitation agricole est mise en avant.

Questions diverses : proposition de balisages de sentier de randonnée sur ST ROMAN : suspendue à l'autorisation de passage des propriétaires sur les chemins privés prolongeant les voies communales. Les sentiers de randonnée font partis d'une compétence de la communauté de commune .Le conseil prend en compte l'initiative des résidents pour créer ou retrouver d'anciens sentiers.

• **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008. Principal et annexes**
COMPTE ADMINISTRATIF -Logement 2008-

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Logement-			
	FONCTIONNEMENT	Prévues Budget.	Réalisées
	Dépenses		
60612	Fournitures non stokable	280,00 €	108,10 €
6228	Honoraires		140,00 €
627	Service bancaire	220,00 €	220,00 €
6611	Intérêts des emprunts	1 650,00 €	1 649,58 €
23	Virement section d'investissement	1 000,00 €	
	Total Dépenses	3 150,00 €	2 117,68 €
	Recettes		
758	Produit divers gestion courant	0,00 €	1,17 €
752	Loyers	3 150,00 €	3 008,16 €
	Total Recettes	3 150,00 €	3 009,33 €
	RESULTAT	0,00 €	891,65 €
	INVESTISSEMENT		
	Dépenses		
1	Déficit reporté	1 975,20 €	1 975,20 €
1641	Remboursement emprunts	1 283,00 €	320,55 €
23	Immobilisations en cours	64 524,80 €	60 067,15 €
	Total Dépenses	67 783,00 €	62 362,90 €
	Recettes		
1	Virement section invest.	1 000,00 €	0,00 €
1068	Affectation	0,00 €	0,00 €
1311	Subvention Etat	3 250,00 €	0,00 €
1322	Subvention Région	3 120,00 €	6 630,22 €
1323	Subvention Département	7 622,00 €	6 952,23 €
16	Emprunts	52 791,00 €	52 791,00 €
	Opérations Diverses	0,00 €	0,00 €
	Total Recettes	67 783,00 €	66 373,45 €
	RESULTAT	0,00 €	4 010,55 €
	RESULTAT EXERCICE	0,00 €	4 902,20 €

Délibération : Vote - 10 pour, 1 abstention (Mr le Maire).

Affectation des résultats « COMPTE ADMINISTRATIF -Logement 2008- » aux comptes du prochain exercice.

Délibération : Vote - 11 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF - Atelier Relais 2008-

COMPTE ADMINISTRATIF ATELIER RELAIS 2008			
	FONCTIONNEMENT	Prévues Budget.	Réalisées
	DEPENSES		
616	Assurances	269,00 €	268,18 €
6611	Intérêts des emprunts	2 295,00 €	2 294,81 €
23	Virement section d'investissement	4 301,44 €	
	TOTAL DEPENSES	6 865,44 €	2 562,99 €
	RECETTES		
752	Loyers	6 658,00 €	6 705,90 €
2	Résultat reporté	207,44 €	207,44 €
	TOTAL RECETTES	6 865,44 €	6 913,34 €
	RESULTAT	0,00 €	4 350,35 €
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
1	Déficit reporté	3 766,65 €	3 766,65 €
1641	Remboursement emprunts	3 983,63 €	3 983,63 €
23	Immobilisations en cours	317,81 €	
	TOTAL DEPENSES	8 068,09 €	7 750,28 €
	RECETTES		
1	Virement section invest.	0,00 €	0,00 €
1068	Affectation	3 766,65 €	3 766,65 €
21	Virement section invest.	4 301,44 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	8 068,09 €	3 766,65 €
	RESULTAT	0,00 €	-3 983,63 €
	RESULTAT EXERCICE	0,00 €	366,72 €

Délibération : Vote - 10 pour, 1 abstention (Mr le Maire).

Affectation des résultats « COMPTE ADMINISTRATIF -Atelier Relais 2008- » aux comptes du prochain exercice.

Délibération : 11 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF -Village de Vacances 2008-

COMPTE ADMINISTRATIF VILLAGE DE VACANCES 2008				
FONCTIONNEMENT		Prévues Budget.	Réalisées	Restes à réaliser
Article	DEPENSES			
023	Virement Section Investissement	22 785,50 €	0,00 €	
60612	Fournitures non stockable	2,50 €	0,00 €	
61522	Entretien de batiments	350,00 €	0,00 €	
61523	Entretien de voies & réseaux	750,00 €	0,00 €	
616	Primes d'assurances	1 287,00 €	1 286,59 €	
63512	Taxes foncières	3 000,00 €	3 148,00 €	
6353	Impots indirects	135,00 €	125,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	4 490,00 €	4 441,50 €	
	TOTAL DEPENSES	32 800,00 €	9 001,09 €	
	RECETTE			
752	Revenus des immeubles	32 800,00 €	32 800,00 €	
	TOTAL RECETTES	32 800,00 €	32 800,00 €	
	SOLDE FONCT.	0,00 €	23 798,91 €	
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
1	Solde d'exercice précédent	51 687,73 €	51 687,73 €	
1641	Remboursement d'emprunts	19 554,10 €	19 349,58 €	
2315	Travaux village	9 101,72 €	3 883,00 €	5 210,00 €
	TOTAL DEPENSES	80 343,55 €	74 920,31 €	5 210,00 €
	RECETTES			
21	Virement section de fonctionnement	22 785,50 €	0,00 €	
1641	Emprunt travaux	31 528,10 €	0,00 €	
1068	Affectation N-1	26 029,95 €	26 029,95 €	
	TOTAL RECETTES	80 343,55 €	26 029,95 €	0,00 €
	Résultat D'Investissement	0,00 €	-48 890,36 €	-5 210,00 €
	Reste à réaliser dép.		5 210,00 €	
	Solde de fonctionnement		23 798,91 €	
	Résultat de l'exercice	0,00 €	-30 301,45 €	0,00 €

Délibération : 10 pour, 1 abstention (Mr le Maire).

Affectation des résultats « COMPTE ADMINISTRATIF -Village de Vacances 2008- » aux comptes du prochain exercice. **Délibération : 11 pour.**

COMPTE ADMINISTRATIF -Eau 2008-

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2008			
N° Art.	FONCTIONNEMENT	Prévues Budget.	Réalisées
	DEPENSES		
6061	Fournitures non stokable Electricité	10 000,00 €	10 392,15 €
6063	Fournitures d'entretien	350,00 €	328,03 €
613	Droits de passage	60,00 €	50,00 €
6152	Entretien Réparation	10 000,00 €	6 333,56 €
6161	Assurances	494,00 €	492,09 €
617	Etude et recherche (analyses)	1 900,00 €	5 046,01 €
6355	FNDAE, Agence eau ...	2 120,00 €	94,00 €
641	Rémunération du personnel	415,00 €	0,00 €
645	Charges Sécurité Sociale	60,00 €	0,00 €
6611	Interêts des emprunts	3 030,00 €	3 028,78 €
6811	Dotation amortissements	20 247,34 €	20 247,33 €
23	Virt à la section d'invest.	8 430,29 €	
	TOTAL DEPENSES	57 106,63 €	46 011,95 €
	RECETTES		
7011	Vente de l'eau	10 300,00 €	8 771,71 €
70124	Redevance pollution	1 470,00 €	724,78 €
70128	Agence de Bassin	2 150,00 €	1 890,99 €
704	travaux	1 350,00 €	0,00 €
70611	Redevance Assainissement	5 350,00 €	4 115,32 €
70612	Redevance assain. Modern.	480,00 €	113,84 €
7064	Location compteurs	31 000,00 €	30 171,73 €
7068	Autres prestations de services	0,00 €	1 200,00 €
7071	Compteurs	0,00 €	1 362,00 €
747	Participation fosses	0,00 €	0,00 €
748	Subvention SDEE	0,00 €	893,20 €
771	Prodt exceptionnel	0,00 €	0,00 €
777	Sub. Transférées au résultat	5 006,63 €	5 006,63 €
	TOTAL RECETTES	57 106,63 €	54 250,20 €
	RESULTAT	0,00 €	8 238,25 €
	INVESTISSEMENT		
	DEPENSES		
1	Déficit Investissement reporté	0,00 €	10 867,37 €
13913	Reprise subvention	5 006,63 €	5 006,63 €
1641	Remboursement Emprunt	10 275,00 €	10 274,67 €
211	Terrains		86,60 €
2125	Terrains bâtis	1 300,00 €	0,00 €
2315	Immobilisations en cours	116 081,45 €	61 281,10 €
	TOTAL DEPENSES.	132 663,08 €	87 516,37 €
	RECETTES		
1068	Exédent reporté	10 352,82 €	10 352,82 €
131	Subv. Equipement	64 500,00 €	0,00 €
1641	Emprunts	40 000,00 €	45 000,00 €
28121	Amort. Terrain Lot.	8 214,06 €	8 214,06 €
281531	Amort. AEP	5 491,26 €	5 491,25 €
281532	Amort.Ass.	6 001,91 €	6 001,91 €
281561	Amort. Mat.	540,11 €	540,11 €
21	Virement section de fonctionnement	8 430,29 €	
	TOTAL RECETTES	143 530,45 €	75 600,15 €
	RESULTAT	0,00 €	-11 916,22 €
	RESULTAT'EXERCICE	0,00 €	-3 677,97 €

Délibération : 10 pour, 1 abstention (Mr le Maire).

Affectation des résultats « COMPTE ADMINISTRATIF -Eau 2008- » aux comptes du prochain exercice.

Délibération : 11 pour.

COMPTE ADMINISTRATIF -Commune 2008-

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008				
	FONCTIONNEMENT	Prévues Budget.	Réalisées	Reste à réaliser
	DEPENSES			
11	Charges à Caractère Général	58 158,00 €	52 203,88 €	
60612	Electricité	6 500,00 €	7 097,54 €	
60623	Alimentation (Cantine+ Transport)	7 000,00 €	5 787,27 €	
60631	Fournitures entretien	850,00 €	439,85 €	
60632	Fourniture petit équipement	210,00 €	82,93 €	
6064	Fournitures Administratives	2 500,00 €	1 919,35 €	
6067	Fournitures scolaires	2 050,00 €	1 439,95 €	
6111	Cantine scolaire	7 400,00 €	6 255,95 €	
6135	Locations mobilières	8 650,00 €	11 325,46 €	
61522	Entretien de batiments	4 442,00 €	2 974,94 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	9 266,00 €	4 397,78 €	
6156	Maintenance	2 100,00 €	2 222,52 €	
616	Primes d'assurances	878,00 €	1 349,32 €	
6182	Documentation	110,00 €	179,43 €	
6218	Mise à dispo.agent inter.	400,00 €	261,32 €	
6255	Indemnité régisseur	365,00 €	351,09 €	
6231	Annonces insertions	215,00 €	215,28 €	
6232	Fêtes et cérémonies	150,00 €	1 161,60 €	
6238	divers		503,00 €	
6247	Transports collectifs	800,00 €	- €	
6261	Frais d'affranchissement	1 900,00 €	1 540,05 €	
6262	Frais de télécommunication	1 150,00 €	1 356,25 €	
6281	Cotisations diverses	37,00 €	- €	
6283	Redevances OM	255,00 €	378,00 €	
63512	Taxes foncières	930,00 €	810,00 €	
6354	Droit d'Enregistrement		155,00 €	
12	CHARGES de PERSONNEL	59 040,00 €	59 173,72 €	
6336	Cotisations CNG CG	535,00 €	537,68 €	
6338	URSSAF	130,00 €	125,03 €	
6411	Rémunération personnel titulaire	19 320,00 €	18 713,67 €	
6413	Rémunération personnel non titulaire	20 000,00 €	19 710,21 €	
6417	Rémunération Apprenti	3 840,00 €	5 409,26 €	
6451	Cotisations URSSAF	11 800,00 €	11 371,93 €	
6453	Cotisations caisses de retraite	1 450,00 €	1 323,64 €	
6454	Cotisation ASSDIC	1 400,00 €	1 288,00 €	
6456	Vers.Supp.Familial	165,00 €	194,00 €	
6457	Cotisations sociales Apprentissage	150,00 €	168,04 €	
6475	Cotisation Médecine du travail	250,00 €	332,26 €	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COL	28 744,00 €	28 545,10 €	
6531	Indemnités élus	11 500,00 €	12 230,81 €	
6533	Cotisation retraite élus	380,00 €	413,20 €	
6553	Service incendie	7 453,00 €	7 452,06 €	
6554	Contributions organismes de regroupem	5 478,00 €	4 780,82 €	
6558	Autres dépenses obligatoires	0,00 €	144,21 €	
65748	Subventions organismes privés	3 933,00 €	3 524,00 €	
66	CHARGES FINANCIERES	6 519,00 €	1 987,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 519,00 €	1 518,82 €	
6615	Intérêts comptes courants	5 000,00 €	468,18 €	
67	CHARGES EXCEPTIONELLES	98 749,97 €	0,00 €	
23	Virement section d'investissement	98 749,97 €	0,00 €	
	TOT. DEPENSES			
	FONCTIONNEMENT	251 210,97 €	141 909,70 €	

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008				
FONCTIONNEMENT		Prévues Budget.	Réalisées	Reste à réaliser
RECETTES				
13	Attenuation de charges(apprenti)	0,00 €	271,73 €	
70	Produit des Services	5 440,00 €	8 201,47 €	
70323	Redevance domaine Pub.	170,00 €	2 015,37 €	
7067	Redevance Service Péri-scolaire	5 270,00 €	5 976,84 €	
7088	Autres produits		209,26 €	
73	IMPOTS ET TAXES	58 233,00 €	53 700,36 €	
7311	Contributions directes	54 733,00 €	50 166,00 €	
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	3 500,00 €	3 534,36 €	
74	Dotations et Participations	125 322,00 €	126 903,27 €	
7411	Dotation forfaitaire	91 902,00 €	91 902,00 €	
74122	Dot Solidarité Rurale	16 250,00 €	17 463,00 €	
74127	Dotation Nationale de Péréquation	5 600,00 €	5 826,00 €	
742	Dotation Elus locaux	2 620,00 €	2 681,00 €	
747	Participation	0,00 €	1 558,02 €	
74718	Autres	0,00 €	7,40 €	
74832	Attribution FDTP	2 030,00 €	1 448,19 €	
74833	Compensation T.P.	1 320,00 €	196,00 €	
74834	Compensation Taxes Foncières	4 800,00 €	5 053,00 €	
74835	Compensation Taxes habitation	800,00 €	639,00 €	
7488	Autres attrib.° et Particip°		129,66 €	
75	Produits de Gestion Courante	9 300,00 €	9 592,48 €	
752	Revenus des immeubles	9 300,00 €	9 384,00 €	
758	Produits gestion courante		208,48 €	
	TOTAL			
	Recettes fonctionnement	198 295,00 €	198 669,31 €	
	RESULTAT NET FONCTIONNEMENT		198 669,31 €	
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	52 915,97 €	52 915,97 €	
	RECETTES TOTALES FONC.	251 210,97 €	251 585,28 €	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		109 675,58 €	
INVESTISSEMENT		PREVU	REALISE	
DEPENSES		2008	2008	
16	Remboursement d'emprunts	8 234,00 €	8 233,90 €	
2111	Terrain nu	534,00 €	533,27 €	
2151	Programme globalisé 2007	4 166,42 €	2 142,95 €	
2151	Programme globalisé 2008	4 590,00 €	2 292,63 €	2 292,63 €
2151	Enfouissement Réseaux	151 000,00 €	46 649,55 €	90000,00 €
2313	Voirie	13 631,90 €	2 824,47 €	0,00 €
2313	Batiment Ecole	2 400,00 €	2 157,58 €	0
2313	Batiment	8 666,42 €	6 433,63 €	0,00 €
2313	Eclairage Public	19 700,00 €	1 956,56 €	
2315	Parking Mairie	25 710,00 €	25 620,71 €	
2184	Matériel Ecole	500,00 €	497,53 €	
	Total Dépenses Investissement:	239 132,74 €	99 342,78 €	
	Solde d'exercice précédent			
41	Opérations patrimoniales	18 742,96 €	10 842,96 €	
		257 875,70 €	110 185,74 €	92 292,63 €
	Déficit reporté 2007	11 419,73 €	11 419,73 €	
	TOTAL DEP. INVEST.	269 295,43 €		

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2008				
	INVESTISSEMENT	Prévues Budget.	Réalisées	Reste à réaliser
	RECETTES			
10222	Dotation Fonds div. FCTVA	14 707,00 €	0,00 €	
1068	Affectation N-1	15 586,15 €	15 586,15 €	
1321	Sub.Enfouissement ministère int.	79 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
1323	Département Enfouissement	12 001,79 €	0,00 €	43 000,00 €
1332	Amende de police	1 640,50 €	1 640,50 €	
1325	Groupement & collectivité	2 000,00 €	0,00 €	
1328	Participation SDEE Eclairage	0,00 €	327,18 €	
1641	Emprunts	26 867,06 €	50 000,00 €	
	Total Recettes Réelles Invest.	151 802,50 €	67 553,83 €	83 000,00 €
21	Virement de la section fonct.	98 749,97 €	0,00 €	
1328	Intégration PROG.GLOB. 2007	4 533,01 €	4 533,01 €	
1323	SDEE SUB.	3 310,00 €		
238	Avances immos	10 899,95 €	6 309,95 €	
	Total Recette d' ordre	117 492,93 €	10 842,96 €	
	TOTAL RECETTE INVEST.	269 295,43 €	78 396,79 €	
RECAPITULATION EXERCICE				
	FONCTIONNEMENT Dépenses	141 909,70 €		
	FONCTIONNEMENT Recettes	198 669,31 €		
	INVESTISSEMENT Dépenses	110 185,74 €		
	INVESTISSEMENT Recettes	78 396,79 €		
	RESTE A REALISER DEP.	92 292,63 €		
	RESTE A REALISER REC.	83 000,00 €		
	EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2007	52 915,97 €		
	DEFICIT INVESTISSEMENT 2007	11 419,73 €		
	RESULTAT EXERCICE	57 174,27 €		

Observations :

- Article 6232 « Fêtes et cérémonies ». Budgété 150,00 €. Réalisé 1.161,60€. Comprend uniquement les colis de Noël aux personnes du 3^{ème} âge de 2007 et 2008. Il a été budgété 150,00€ sur cette ligne et le reste sur l'article 60623 « Alimentation » sur décision du Percepteur.
Le repas du 03 mai 2008 était une invitation de l'ensemble des Conseillers Municipaux.
- Article 6238 Dépenses « Divers ». Concerne la numérisation du cadastre.

Délibération : 10 pour, 1 abstention (Mr le Maire).

Affectation des résultats « COMPTE ADMINISTRATIF -Commune 2008- » aux comptes du prochain exercice.

Délibération : 11 pour.

La séance est levée à 23heures 30.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Mars 2009

Présents : M. FESQUET Pierre

Mesdames : JULLIAN Sylvie- CHOQUET Christine- LAUZE M.Christine-

Messieurs : GODÉ Philippe- FAURE François- DIVOUX Etienne- PASCAL J.Pierre

RIGAL Frédéric - DELEMAR Hugues- VEDRINES J.Luc

Secrétaire de mairie : CHAPELAIN Colette

Secrétaire de séance : M. GODÉ Philippe

Approbation du compte rendu du 26 Février 2009 à l'unanimité

Vote des Budgets 2009 :

BUDGET COMMUNAL 2009 :

BUDGET COMMUNAL 2009				
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	PREVU	
	Dépenses	C.A. 2008	2009	
11	Charges à Caractère Général	51 942,56 €	55 780,00 €	proposition
60612	Electricité	7 097,54 €	7 500,00 €	
60623	Alimentation (Transport repas)	5 787,27 €	6 000,00 €	
60631	Fournitures entretien	439,85 €	500,00 €	
60632	Fourniture petit équipement	82,93 €	400,00 €	
6064	Fournitures Administratives	1 919,35 €	2 100,00 €	
6067	Fournitures scolaires	1 439,95 €	2 000,00 €	
6111	Cantine	6 255,95 €	6 500,00 €	
611	Autres matières et fournitures	0,00 €	0,00 €	
6135	Locations mobilières	11 325,46 €	9 400,00 €	
61522	Entretien de batiments	2 974,94 €	4 000,00 €	
61523	Entretien de voies et réseaux	4 397,78 €	6 000,00 €	
61558	Entretien de biens immobiliers	0,00 €	0,00 €	
6156	Maintenance	2 222,52 €	2 200,00 €	
616	Primes d'assurances	1 349,32 €	900,00 €	
6182	Documentation	179,43 €	110,00 €	
6225	Indemnité régisseur	351,09 €	365,00 €	
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	
6227	Frais d'actes	0,00 €	0,00 €	
6231	Annonces insertions	215,28 €	220,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	1 161,60 €	700,00 €	
6238	Divers	503,00 €	510,00 €	
6247	Transports collectifs	0,00 €	1 895,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	1 540,05 €	1 600,00 €	
6262	Frais de télécommunication	1 356,25 €	1 600,00 €	
627	Services Bancaires	0,00 €	0,00 €	
6281	Cotisations diverses	0,00 €	0,00 €	
6283	Redevances OM	378,00 €	380,00 €	
63512	Taxes foncières	810,00 €	900,00 €	
6353	Impots indirects			
6354	Droit d'Enregistrement	155,00 €	0,00 €	
12	CHARGES de PERSONNEL	59 435,04 €	66 070,00 €	
6336	Cotisations CNG CG	537,68 €	540,00 €	
6338	URSSAF	125,03 €	130,00 €	
6218	Mise à dispo.personnel technique	261,32 €	6 000,00 €	
6411	Rémunération personnel titulaire	18 713,67 €	19 100,00 €	
6413	Rémunération personnel non titulaire	19 710,21 €	21 000,00 €	
6417	Rémunération apprenti	5 409,26 €	4 000,00 €	
6451	Cotisations URSSAF	11 371,93 €	11 600,00 €	
6453	Cotisations caisses de retraite	1 323,64 €	1 450,00 €	
6454	Cotisation ASSEDIC	1 288,00 €	1 400,00 €	
6456	Versement FNC SUP. FAM.	194,00 €	200,00 €	
6457	Cotisations sociales apprentissage	168,04 €	150,00 €	
6475	Cotisation Médecine du travail	332,26 €	500,00 €	
6478	Autre Charges sociales	0,00 €		

BUDGET COMMUNAL 2009					
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	PREVU		
	Dépenses	C.A. 2008	2009		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COU	28 545,10 €	29 117,00 €		
6531	Indemnités élus	12 230,81 €	13 000,00 €		
6533	Cotisation retraite élus	413,20 €	500,00 €		
654	Pertes sur créances				
6553	Service incendie	7 452,06 €	8 000,00 €		
6554	Contributions organismes de regroupement	4 780,82 €	3 500,00 €	Syndicat Elec.	346,50 €
6558	Autres dépenses obligatoires	144,21 €	150,00 €	Syndicat Mixte.	175,56 €
657363	Subvention A.E.P.	0,00 €			
657364	Autres EPL Village Vacances	0,00 €		Ecole Ste Croix	203,86 €
65737	Subvention Logement	0,00 €		Syndicat Ens.	2 048,50 €
65748	Subventions organismes privés	3 524,00 €	3 967,00 €	relais T.V.	725,58 €
				TOTAL C.O.R.	3 500,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 987,00 €	5 785,00 €	AUTRES SUBVENTIONS	
66111	Charges d'intérêts	1 518,82 €	3 785,00 €	O.N.A.C	0,00 €
				Prés.Verte	100,00 €
6611	Intérêts des emprunts	0,00 €	0,00 €	A.D.M.R.	0,00 €
6615	Intérêts comptes courants	468,18 €	2 000,00 €	Réserve	1 600,00 €
				Parents Elèves	300,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	105 697,29 €	Ecole Commun	
6713	Secours et dot.			Chataignes	100,00 €
673	Autres Subventions	0,00 €		Asso. Pompiers	291,00 €
675	Valeur comptable immo. Cédées			Eveil Aqua.	100,00 €
6748	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €		Baladin de la T.	100,00 €
				Les Aînées	400,00 €
				ADIL	50,00 €
				Orobanche	50,00 €
681	Dotatation amortissement(ordre)	0,00 €		Arche Mus.	576,00 €
				Total Subven	3 967,00 €
23	Virement section d'investissement	0,00 €	105 697,29 €		
	Total Dépenses	141 909,70 €	262 449,29 €		
	Recettes				
6419	Rbt sur rémunération personnel	271,73 €	0,00 €		
70	Produit des Services	8 201,47 €	5 940,00 €		
70323	Redevance domaine public	2 015,37 €	440,00 €		
7067	Redevance Service Péri-scolaire	5 976,84 €	5 500,00 €		
7068	Autres Redevances	0,00 €			
70688	Autres prestations	0,00 €	0,00 €		
7088	Autres produits	209,26 €	0,00 €		
73	IMPOTS ET TAXES	53 700,36 €	63 107,00 €		
7311	Contributions directes	50 166,00 €	60 607,00 €		
7361	Droits Licences débits boissons	0,00 €			
7381	Taxe Addi. Droits Mutation	3 534,36 €	2 500,00 €		
74	Dotations et Participations	126 903,27 €	126 418,02 €		
7411	Dotatation forfaitaire	91 902,00 €	92 023,00 €		
74121	Dot Solidarité Rurale	17 463,00 €	17 463,00 €		
74127	Dotatation Nationale de Péréquatation	5 826,00 €	5 826,00 €		
742	Dotatation Elus locaux	2 681,00 €	2 681,00 €		
747	Autres participations	1 558,02 €	1 558,02 €		
74718	Autres	7,40 €	0,00 €		
74782	Compensation perte Taxe addition.	0,00 €	0,00 €		
74831	Attribution FNTP	0,00 €	0,00 €		
74832	Attribution FDTP	1 448,19 €	1 400,00 €		
74833	Compensation T.P.	196,00 €	81,00 €		
74834	Compensation Taxes Foncières	5 053,00 €	4 362,00 €		
74835	Compensation Taxes habitation	639,00 €	1 024,00 €		
7488	Frais Elections municipales	129,66 €	0,00 €		
75	Produits de Gestion Courante	9 592,48 €	9 810,00 €		
752	Revenus des immeubles	9 384,00 €	9 660,00 €		
758	Produits gestion courante	208,48 €	150,00 €		
6419	Remb sur Rémunération personnel				
768	Autres produits financiers	0,00 €	0,00 €		
7713	Libéralités reçues				
773	Mandats antérieurs annullés				
775	Produit de cession Immobilisation	0,00 €	0,00 €		
776	Différence réalisation reprise	0,00 €			
778	Autres produits exceptionnels (don)	0,00 €	0,00 €		
779	Indemnité sinistre	0,00 €			
	Total	198 669,31 €	205 275,02 €		
2	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	52 915,97 €	57 174,27 €		
	Total Recettes	251 585,28 €	262 449,29 €		

BUDGET COMMUNAL 2009				
	INVESTISSEMENT	C.A.	Prévu	Reste à réaliser
	Dépenses	2008	2 009	
001	Déficit d'investissement reporté N-1	11 419,73 €	43 208,68 €	
192	Amortissement Photocopieur	0,00 €		
1641	Remboursement d'emprunts	8 233,90 €	10 089,00 €	1641:7275
2112	Achat terrain	533,27 €	1 000,00 €	16876:2814
2313	Bâtiments travaux	6 433,63 €	2 000,00 €	
238	Avance sur immo PROG. GLOB. 2008	2 292,63 €	2 292,63 €	
238	Avance sur Immobilisation 2007	2 142,95 €	0,00 €	
2313	Travaux Stèle		0,00 €	
2315	Parking Mairie	25 620,71 €	0,00 €	
2315	Aménagement Village St Roman		79 000,00 €	
2315	Intempéries 2008		10 870,27 €	
2315	Voirie	2 824,47 €	37 900,00 €	
2184	Mobilier Mairie	0,00 €	2 200,00 €	
2184	Matériel Ecole	497,53 €	500,00 €	
2313	Travaux Village		0,00 €	
2313	Batiment Ecole	2 157,58 €	2 400,00 €	
2313	Enfouissement Réseaux	46 649,55 €	104 500,00 €	
2313	Eclairage Public	1 956,56 €	9 000,00 €	
	Total Dépenses	110 762,51 €	304 960,58 €	
	Recettes			
10222	Dotation Fonds div. FCTVA 06-07-08	0,00 €	25 568,00 €	
1068	Affectation N-1	15 586,15 €	52 501,31 €	
	Sub. Amendes de police PARKING	1 640,50 €	2 041,00 €	
1321	Subvention Etat Enfouissement	0,00 €	40 000,00 €	
1321	Subvention Etat Intempéries 2008		0,00 €	
1323	Subvention Département Enfouissement		50 151,19 €	Dép+PED2008
1323	Sub.Dép.PARKING PEVC 2007		6 088,28 €	
1323	Sub. Dép. Aménagement village		5 925,31 €	PED 2009
1323	Participation SDEE	327,18 €	0,00 €	
1323	Subvention Voirie		15 188,20 €	PED 2007
1328	Subvention Voirie		0,00 €	PEVC 2008
1323	Programme globalisé 2007		0,00 €	PEVC 2009
1325	Participation SDEE Eclairage Public	0,00 €	1 800,00 €	
1641	Emprunt Enfouissement	50 000,00 €	0,00 €	
28	Amortissement des Immo.			
	Virement section de fonctionnement	0,00 €	105 697,29 €	
			0,00 €	0,00 €
	Total Recettes	67 553,83 €	304 960,58 €	
	RESULTAT EXERCICE		0,00 €	

FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

Chapitre 11 : Charges à caractère général

CA 2008 = 51942.56 €

Budgétisé : 55 780.00 €

* l'article 61523 : budgétisé 10 000 € en 2008

Réalisé 4397.78 € en 2008

Il n'est prévu en 2009 que 6000 €, 4000 € seront utilisés pour l'emploi du personnel technique (agent intercommunal)

* Article 61522 : budgétisé 4 500 € en 2008

Réalisé 2974.94 € en 2008

Budgétisé 4 000 €, 500 € sont utilisés pour l'emploi du personnel technique (article 6218 charge de personnel)

Chapitre 12: Charges de personnel

CA 2008 59 435.04 €

Budgétisé : 66 070.00 €

L'augmentation est due à la rémunération de l'agent intercommunal : 6 000.00 € (article 6218)

Article 6417 : la rémunération de l'apprenti en « CAP Petite Enfance » revient à 4 000 € sur 6 mois.

Chapitre 65 :

Article 65748 : la subvention aux organismes privés s'élève à 3967 € dont 400€ de subvention exceptionnelle aux aînés ruraux.

1 600 € en réserve : délibération à prendre pour : « St Roman en Fête »

Chapitre 66 : charges financières

Article 66111 : l'augmentation de 2 267 € correspond à l'intérêt de l'emprunt contracté pour l'enfouissement des réseaux en 2008.

Article 6615 : intérêts de la ligne de crédit

Article 23 : virement à la section d'investissement = 105 692.29 € (solde entre les recettes et les dépenses)

FONCTIONNEMENT - RECETTES -

Chapitre 70 : Produits des services

Baisse de 2 240 € : nous avons bénéficié en 2008 d'un rappel de la redevance au domaine public de France Télécom pour l'implantation de son réseau (article 70323).

Chapitre 73 : Impôts et Taxes

Article 7311 : contributions directes : + 9400 € qui correspond à une erreur de la trésorerie du Collet de Dèze qui a imputé 1 mois de contributions de l'année 2008 à une autre commune et qui nous les restitue en 2009.

Le Conseil Municipal en commission de finances a décidé de ne pas augmenter les 4 taxes, seules les bases augmentent comme chaque année.

Chapitre 74 : Dotations

Au vu de ce chapitre, on s'aperçoit que l'Etat se désengage. Les collectivités locales doivent trouver ailleurs des moyens de financement !

INVESTISSEMENT - DEPENSES -

Montant total : 304 960.58 €

Article 1641:

L'augmentation correspond au remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2008 pour le programme « enfouissement réseau ». Elle s'élève à 1 856 €.

Article 2112:

Correspond au frais de notaire pour l'acquisition de deux terrains sur la vallée (sol des réservoirs de l'Exil et la Boissonnade).

Article 2313:

Peinture des murs et entretien du parquet du secrétariat de mairie.

Article 238:

Programme départemental de voirie : solde des travaux du carrefour d'Appias et tronçon Appias.

Article 2315 :

L'aménagement du village de St Roman de Tousque.

Le renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement au lieu dit Val Bécède à St Roman de Tousque est maintenant d'actualité. Jusqu'à présent l'alimentation de ce secteur était assurée et ne présentait pas de problèmes majeurs. Ce quartier se développe puisqu'il y a déjà 5 constructions. A ce jour, un permis de construire a été accordé et un CU est en cours d'instruction. Les canalisations sont actuellement sous-dimensionnées ou nécessitent d'être prolongées. Nous devons réaliser dans l'année l'investissement nécessaire pour satisfaire ces nouveaux besoins.

Profitant de l'ouverture d'une tranchée pour enfouir les réseaux humides, depuis le relais jusqu'à la dernière maison de la VC n°13, le conseil a décidé d'y ajouter les réseaux secs, (basse tension, France Télécom, éclairage public) comme dans le reste du village.

La ligne moyenne tension qui traverse Saint Roman du versant Nord au Sud suit le même trajet que la voie communale sur ce quartier ; le conseil a décidé d'inclure son enfouissement dans l'aménagement.

Le maître d'œuvre choisi par la commission d'appel d'offres pour coordonner cette opération est le cabinet GAXIEU qui suit aussi l'alimentation en eau potable Rodet-La Pélucarié. Nous avons appelé ce programme « Aménagement village de St Roman », auquel nous avons rattaché l'achat de bancs et la mise en place de 2 fontaines.

Article 2313: Voirie intempéries

Une ligne budgétaire a été créée suite aux intempéries de 1-2 Novembre 2008. Les réalisations se feront sur les voies communales les plus abîmées. Des demandes de subventions ont été faites auprès des services de l'Etat.

Article 2313: Programme Voirie 2009

L'amélioration de l'accès au captage du Mas qui est une nécessité pour faciliter l'intervention des agents, des entreprises et surveillants du réseau.

VC n° 13 lieu dit Valbécède : élargissement et création d'un mur de soutènement font partie des travaux qui seront réalisés sur Saint-Roman.

L'achèvement du programme de voirie 2008 (paiement des entreprises) et l'aménagement de la route d'Appias (mur de soutènement).

Article 2184:

L'acquisition de mobilier pour la mairie : bureau du Maire, de la Secrétaire.

Article 2313:

La réalisation de la peinture à la cantine de l'école de St Roman de Tousque.

Article 2313:

Enfouissement réseaux : fin du génie civil et début du câblage sur Moissac (Le Bruc - Le Cambon)

INVESTISSEMENT - RECETTES -

* Nous profitons de 3 années de FCTVA : relance de l'économie.

* Nous bénéficions d'un report de 52 501.31 € de l'exercice précédent.

* Le montant des subventions s'élève globalement à 121 183.79 €.

* Le résultat de fonctionnement s'élève à 105 697.29 €. Il permet d'autofinancer tous ces investissements sans avoir recours à l'emprunt.

* 2 demandes de subventions seront déposées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'aménagement du village de St Roman (embellissement du village, développement touristique et accueil de nouvelles populations).

VOTE - Pour : 11

BUDGET AEP - ASSAINISSEMENT 2009

BUDGET A.E.P. 2009				
Article	FONCTIONNEMENT	Pour Mémoire	Montant Euro	
	Dépenses	Réalisé 2008	Prévu 2009	Remarques
2	Déficit fonct; reporté	0,00 €	0,00 €	
023	Virement Section Investissement	0,00 €	147,00 €	
6061	Fournitures non stockable	10 392,15 €	6 500,00 €	
6063	Fournitures d'entretien	328,03 €	500,00 €	
613	Droit de passage ONF	50,00 €	60,00 €	
6152	Entretien réparations	6 333,56 €	12 350,00 €	
616	Primes d'assurances	492,09 €	500,00 €	
617	Etude et Recherches	5 046,01 €	5 000,00 €	
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	
6355	Agence de bassin	94,00 €	2 000,00 €	
637	Autres impots et taxes	0,00 €	0,00 €	
641	Charge de Personnel	0,00 €	2 000,00 €	
645	Charges de Sécurité Sociale	0,00 €	60,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	3 028,78 €	4 788,00 €	
6615	Intérêts ligne trésorerie		2 000,00 €	
681	Dotations Amortissement	20 247,33 €	20 216,63 €	
Total Dépenses		46 011,95 €	56 121,63 €	
Recettes				
70111	Vente de l'eau	8 771,71 €	10 300,00 €	
70128	Redevance Prélèvement	1 890,99 €	2 000,00 €	
70611	Redevance Assainissement	4 115,32 €	5 300,00 €	
7062	Redev.Ass.non collectif (fosses sept.)	1 200,00 €	1 190,00 €	
7064	Location Compteurs	30 171,73 €	31 000,00 €	
70612	Redevance modernisation ass.	113,84 €	115,00 €	
70124	Redevance pollution	724,78 €	750,00 €	
704	Travaux de branchements	1 362,00 €	460,00 €	
748	Subvention S.D.E.E.	893,20 €	0,00 €	
	Virement B.O.	0,00 €	0,00 €	
7911	Indemnité de sinistre 2002	0,00 €	0,00 €	
777	Sub.transférés aux résultats	5 006,63 €	5 006,63 €	
Total Recettes		54 250,20 €	56 121,63 €	
Solde de Fonctionnement		8 238,25 €	0,00 €	
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
1	Déficit Reporté	10 867,37 €	11 916,22 €	
13913	Reprise Subvention	5 006,63 €	5 006,63 €	
1641	Remboursement d'emprunts	10 274,67 €	11 700,00 €	
2151	Terrains bâtis	86,60 €	0,00 €	
2315	Immobilisations techniques en cours	61 281,10 €	150 000,00 €	rodet : 112060 vl bécède : 32190
Total Dépenses		87 516,37 €	178 622,85 €	étude boissonnade 5750
RECETTES				
21	Virement section de fonctionnement	0,00 €	147,00 €	
131	Subventions	0,00 €	96 892,00 €	
1068	Affectation N-1	10 352,82 €	8 238,25 €	
1641	Emprunt	45 000,00 €	53 128,97 €	?
28121	Amortissements Terrain	8 214,06 €	8 214,00 €	
281531	Amort.réseaux AEP	5 491,26 €	5 464,35 €	
281532	Amort.Réseaux Ass.	6 001,91 €	5 998,28 €	
281561	Amort.Mat.Expl.	540,11 €	540,00 €	
Total Recettes		75 600,16 €	178 622,85 €	
Résultat D'Investissement		-11 916,21 €		
Résultat de l'exercice		-3 677,96 €	0,00 €	

FONCTIONNEMENT - DEPENSES -

Article 6061: Retour à la normale pour les consommations en électricité dues aux fuites sur St Roman => baisse de consommation d'énergie.

Article 6152: Poursuite de l'entretien du réseau d'eau potable. Sécurisation des canalisations par la pose de réducteur de pression sur les secteurs exposés, changement de compteurs défectueux, réparations et imprévus.

Article 6355: Agence de bassin : redevance pour prélèvement sur le milieu naturel.

Article 6341: Charge de personnel : surveillance par l'agent intercommunal du réseau, pose de compteurs chez les particuliers, plan de recollement, assainissement etc.

Article 6611: Intérêts des emprunts en augmentation : résultat des premiers investissements sur le réseau d'eau potable.

Article 6615: Intérêts de la ligne de trésorerie : financement en attente de percevoir les subventions, afin de pouvoir payer dans les délais les entreprises qui ont réalisé les travaux.

FONCTIONNEMENT - RECETTES -

Chiffres stables (quelques compteurs en plus).

INVESTISSEMENT -DEPENSES -

DEPENSES - 178 622.85 €

Premiers gros investissements :

- Antenne réservoir de Rodet - La Pélucrié : 1^{ère} tranche renforcement de la canalisation,
- Assainissement et réseau eau potable Valbécède
- Complément d'étude sur le périmètre de protection rapprochée du captage de la Boissonnade avant sa mise en conformité.

INVESTISSEMENT - RECETTES -

Subventions : - 1^{ère} tranche vers Appias (75 % des travaux financé par le Conseil Général et l'Agence de l'eau)

- Valbécède : 40 % des travaux renforcement du réseau (Conseil Général)

Un emprunt budgétisé de 53 129 € à réaliser.

En 2009 et en 2011, deux emprunts qui représentent 60 % environ de la dette actuelle pour l'AEP et l'Assainissement se terminent. Notre endettement sur ce budget n'augmentera pas avec ces nouveaux investissements même si leur montant est élevé.

BUDGET VILLAGE VACANCES 2009

FONCTIONNEMENT				
Article	DEPENSES	Réalisé 2008	Prévu 2009	Restes à réaliser
023	Virement Section Investissement	0,00 €	12 479,00 €	
6061	Fournitures non stockables	0,00 €	0,00 €	
61522	Entretien de batiments	0,00 €	12 000,00 €	
61523	Entretien voies et réseaux	0,00 €	0,00 €	
616	Primes d'assurances	1 286,59 €	1 235,00 €	
6226	Honoraires	0,00 €	0,00 €	
627	Service bancaire	0,00 €	0,00 €	
63512	Taxes foncières	3 148,00 €	3 160,00 €	
6353	Impots indirects	125,00 €	135,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	4 441,50 €	3 791,00 €	
	Total Dépenses	9 001,09 €	32 800,00 €	
	Recettes			
752	Revenus des immeubles	32 800,00 €	32 800,00 €	
7911	Indemnité de sinistre	0,00 €	0,00 €	
002	Excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	
	Total Recettes	32 800,00 €	32 800,00 €	
	Solde de Fonctionnement	23 798,91 €	0,00 €	
	INVESTISSEMENT			
	DEPENSES			
1	Solde d'exercice précédent	51 687,73 €	48 890,36 €	
1641	Remboursement d'emprunts	19 349,58 €	14 423,00 €	
2315	Travaux village	3 883,00 €	0,00 €	0,00
	Traitement charpentes		5 210,00 €	
2313	Travaux village RR	0,00 €		
	Total Dépenses	74 920,31 €	68 523,36 €	0,00
	RECETTES			
21	Virement section de fonctionnement		12 479,00 €	
132	Subventions	0,00 €		
1323	Subventions région	0,00 €	0,00 €	0,00
1324	Subvention commune	0,00 €	0,00 €	0,00
	Subvention FEDER	0,00 €	0,00 €	0,00
1641	Emprunt travaux	0,00 €	32 245,45 €	
1068	Affectation N-1	26 029,95 €	23 798,91 €	
	Total Recettes	26 029,95 €	68 523,36 €	0,00
	Résultat D'Investissement	-48 890,36 €	0,00 €	0,00
	Résultat de l'exercice	-25 091,45 €	0,00 €	

Très peu de marge de manœuvre pour ce budget, les recettes de 32 800 € permettent de rembourser les emprunts même si le capital des emprunts diminue de 5 000 € environ (Article 1641).

L'effort doit porter sur l'entretien des gîtes.

Le souhait de la municipalité est de faire un lien entre la vie du village de vacances et celui de St Roman.

BUDGET LOGEMENT 2009

BUDGET LOGEMENT 2009			
	FONCTIONNEMENT	2008	2009
DEPENSES			
60612	Fourniture non stockable	108,10 €	0,00 €
627	Services Bancaire	220,00 €	
6228	Honoraires	140,00 €	0,00 €
6611	Interêts des emprunts	1 649,58 €	2 452,00 €
23	Virement section d'investissement	0,00 €	3 404,90 €
Total Dépenses		2 117,68 €	5 856,90 €
RECETTES			
7474	Participation B.O.		841,25 €
752	Loyers	3 008,16 €	4 124,00 €
758	Produit divers gestion	1,17 €	0,00 €
2	Résultat reporté		891,65 €
Total Recettes		3 009,33 €	5 856,90 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		891,65 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1	Déficit reporté	1 975,20 €	0,00 €
2313	Travaux	60 067,15 €	6 481,00 €
	Aménagements		0,00 €
1641	Remboursement emprunts	320,55 €	1 344,00 €
Total Dépenses		62 362,90 €	7 825,00 €
RECETTES			
1	Recette investissement		4 010,55 €
1311	Subvention Etat	0,00 €	0,00 €
1322	Subvention Région	6 630,22 €	0,00 €
1323	Subvention Département	6 952,23 €	409,55 €
1641	Emprunt en euros	52 791,00 €	0,00 €
21	Virement section invest.		3 404,90 €
1068	Affectation		
Total Recettes		66 373,45 €	7 825,00 €
RESULTAT INVESTISSEMENT		4 010,55 €	0,00 €
RESULTAT EXERCICE		4 902,20 €	0,00 €

Doit intégrer le Budget Communal en 2010.

BUDGET ATELIER RELAIS 2009

BUDGET ATELIER RELAIS 2009			
	FONCTIONNEMENT	Réalisé 2008	Prévues 2009
DEPENSES			
616	Assurances	268,18 €	253,00 €
6611	Interêts des emprunts	2 294,81 €	2 066,00 €
23	Virement section d'investissement	0,00 €	4 816,72 €
2	Déficit antérieur reporté		
Total Dépenses		2 562,99 €	7 135,72 €
RECETTES			
752	Loyers	6 705,90 €	6 769,00 €
7473	Subvention Départementale		0,00 €
2	Résultat reporté	207,44 €	366,72 €
Total Recettes		6 913,34 €	7 135,72 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT		4 350,35 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
1	Déficit reporté	3 766,65 €	3 983,63 €
1641	Remboursement emprunts	3 983,63 €	4 214,00 €
2313	Travaux	0,00 €	602,72 €
Total Dépenses		7 750,28 €	8 800,35 €
RECETTES			
21	Virement section invest.	0,00 €	4 816,72 €
1068	Affectation	3 766,65 €	3 983,63 €
Total Recettes		3 766,65 €	8 800,35 €
Resultat investissement		3 983,63 €	0,00 €
Resultat de l'exercice		366,72 €	0,00 €

DELIBERATIONS

- Plan de relance : il s'agit de récupérer le FCTVA de 2008 (anticipé) pour permettre aux collectivités locales de relancer l'économie. Une convention doit être signée avec la Préfecture et une délibération doit être prise pour obtenir le versement de ce FCTVA. Vote - Pour : 11.
- Demande de subvention au Conseil Général : campagne de sondages dans le périmètre de protection rapproché du captage de la Boissonnade. Vote - Pour : 11
- Autres Délibérations : Taxe locale Equipement : ajournée
Participation Voies Réseaux : ajournée
- Délibération de transfert de la compétence « sentier de découverte de la châtaigneraie cévenole du Pampidou » à la communauté de communes. Vote - Pour : 11
- Délibération de transfert des compétences du Syndicat mixte des Hauts Gardons à la Communauté de Communes « la Cévenne des Hauts Gardons ». Vote - Pour : 11

Médaille d'honneur communale : Madame la Préfète de la Lozère a décerné à M. PLANTIER Jack, ancien Maire de Moissac Vallée Française, la médaille d'argent, en récompense de son dévouement au service des collectivités locales.

La séance est levée à 23 heures 30

.....

Les brèves de Moissac :

- Elicora est née vendredi 21 mars, pour le plus grand bonheur de ses parents Nathalie Causse et Lilian Cladel, résidants à Saint Roman de Tousque.
- L'Institutrice de St-Roman Delphine Dupiat est l'heureuse maman d'une petite Louise (date de naissance à préciser).

Compte-rendu du Conseil Municipal Jeudi 14 Mai 2009

Présents :

Monsieur FESQUET Pierre, Maire

Mesdames : LAUZE Marie-Christine, JULLIAN-CHAMBOULEYRON Sylvie,

Messieurs : GODE Philippe 1^{er} adjoint, DIVOUX Etienne 2^{eme} adjoint, FAURE François 3^{eme} adjoint, Pascal Jean-Pierre, RIGAL Frédéric, VEDRINES Jean-Luc, DELEMAR Hugues.

Mme CHAPELAIN Secrétaire.

Absente excusée : Madame CHOQUET Christine.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JULLIAN-CHAMBOULEYRON.

Délibérations : TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

1°) Mr Le Maire explique que le SDEE (Syndicat départemental d'électrification) précise dans sa note du début de l'année 2009 que pour les travaux d'électrification, à partir du **1^{er} janvier 2009**, les communes seront mises à contribution et débitrices des travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'urbanisme (permis de construire ou extension) qui **nécessite une extension du réseau électrique**. La collectivité peut instaurer la taxe locale d'équipement en contrepartie à la dépense demandée à la commune.

La taxe est établie sur la construction, reconstruction et l'agrandissement des bâtiments. Elle est décidée par délibération, valable 3 ans au minimum. Elle est applicable dès qu'il y a création de surface et :

- accord de permis de construire
- dépôt de déclaration préalable.

Seraient exonérés :

- Les bâtiments engendrant une activité économique : agricoles, artisanaux, touristiques,
- Les constructions affectées à un service public
- Les organismes d'habitations à loyer modéré
- Les locaux d'habitation édifiés par les sociétés d'économie mixte.

EXEMPLES : 1) Pour une habitation principale de 150 m² de SHON

La répartition se fait ainsi :

80 m² x 381 (base fixée par la DDE) = 30480

70 m² x 557 (base fixée par la DDE) = 38990

TOTAL = **69470**

Taux applicable de 1 à 5% SUR 69470 soit 694 € (1%), 1389 € (2%), 2082 € (3%) etc.

2) Pour une résidence secondaire de 150m² de SHON

150 m² x 732 (base fixée par la DDE) =109800

Taux applicable de 1 à 5% sur 109800 soit 1098 € (1%), 2196 € (2%), etc.

Possibilité : cette Taxe peut être payable en trois fois.

Le Maire propose de fixer le taux à 2%

Vote : 8 pour - 2 contre - Abstention : 0

Délibération : Voies et réseaux, participation.

La participation pour voies et réseaux permet à la commune de mettre à la charge de tous les propriétaires des terrains que l'aménagement rend constructible une partie des coûts financiers des ouvrages : le réseau eau, assainissement, éclairage public, télécom, réseau électrique et l'étude préalable.

Les propriétaires ne sont appelés à payer que lorsqu'ils construisent.

Ces derniers et la commune peuvent d'un commun accord décider d'un paiement anticipé. La convention garantit la constructibilité du terrain.

Une délibération de principe doit être votée, puis à chaque réalisation.

La participation est calculée au prorata de la surface du terrain du propriétaire.

La participation ne peut pas être rétroactive.

Vote : pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération : Il reste 1600 € en réserve d'attribution de subvention

Subvention pour l'association Saint Roman en fête :

Le conseil municipal n'a pas reçu le compte rendu moral et financier, nous mettons en réserve une subvention de 300 Euros. Si elle est demandée, elle sera attribuée.

Délibération ajournée.

Subvention : Une subvention de 100 Euros est attribuée à l'**ONAC**.(Office National des Anciens Combattants)

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération : Le maire propose une baisse du prix du repas à la cantine pour soutenir les parents d'élèves:

2000 repas environ sont servis par année scolaire.

Prix de revient d'un repas : 5,93 Euros

Prix de revient pour les parents : 3,14 Euros.

Décision de baisser le prix du repas :

18% de baisse donc le prix du repas sera de 2,60 Euros.

Coût de l'opération annuelle 1200€ environ qui seront pris sur le montant Réserve de subvention non attribuée. Cette mesure est applicable en Septembre 2009.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Délibération : Demande de subvention auprès du conseil général et à la région pour le réseau. La demande est éligible dans le cadre d'aménagement de village.

Subvention demandée 40% du montant HT

Coûts des travaux : 79 000 Euros TTC pour le budget principal.

36 000 Euros TTC pour le budget eau.

Vote : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Questions diverses

VILLAGE DE VACANCES

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur ROUVIERE de la SELO.

Il faut développer le village de vacances et poursuivre l'entretien (travaux toitures, isolation pour des économies d'énergie et pour permettre l'extension de la période de location).

La procédure va être lancée pour l'amélioration des gîtes par la SELO. Celle-ci serait assistante au maître d'ouvrage (la Commune). L'étude peut être lancée après examen des possibilités financières dégagées par le budget du VVF et en s'adaptant au plus près de nos moyens. .

COUPELLERIE

Bastide couteaux demande l'arrêt de l'augmentation du loyer qui augmente de 1% chaque année depuis 2002.

Un courrier sera transmis à Mme DELANSORME, refus du conseil municipal.

SECURITE ROUTIERE

Un miroir devrait être mis en place à la sortie de la route de Fobies.

Un panneau stop devrait être installé à la sortie du lotissement de la corniche.

Un panneau 70km /h devrait être installé des deux côtés de ce même lotissement.

INFORMATIONS GENERALES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Reprise de la diffusion de l'information : un bulletin sortira début juillet.

PIBOULIO

La première esquisse n'est pas satisfaisante, une nouvelle demande est faite auprès des architectes. Le coût au m2 est élevé et une révision de l'architecture est demandée pour respecter les contraintes budgétaires

NATURA 2000

La Communauté de Commune est maître d'ouvrage.

Un agent de développement M. Luc CAPON a été recruté pour 20 mois, il est en poste depuis le 15 Avril.

Des informations paraîtront dans le prochain bulletin municipal.

PLUI

Réunion d'information pour la communauté de communes qui est maître d'ouvrage.

SYNDICAT MIXTE

Une commission de travail pour trouver une solution pour le village de vacances du Martinet. La commune de SAINT-ETIENNE V.F ayant rejoint la Communauté de Commune, les différentes propositions seront étudiées (rénovation, reconstruction, nouvelles architectures...)

QUESTIONS DIVERSES/

Une demande de contrat d'apprentissage pour un CAP petite enfance.

Etude ajournée.

La séance est levée à 23 heures.

Compte-rendu du Conseil Municipal

Jeudi 16 juin 2009.

Présents : Mesdames Christine CHOQUET, Marie-Christine LAUZE.

Messieurs Pierre FESQUET(MAIRE), Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE, Frédéric RIGAL, Jean-Luc VEDRINES, Jean-Pierre PASCAL, Hugues DELEMAR.

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).

Absente excusée : Madame Sylvie JULLIAN

Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 mai 2009 à l'unanimité.

- Présentation par l'Agent Développement de la **Communauté de Communes** (Mme Christine BUSSIERE) du projet « OCAGER ».
Le projet d'Opération Concertée d'Aménagement et Gestion de l'Espace Rural a pour but de rechercher des sites à potentiel agricole non utilisés (cultures en terrasse) en vue de l'installation de porteurs de projets agricoles ou de la consolidation d'exploitation déjà existantes. Des informations seront fournies dans le prochain bulletin municipal.

- **Délibération** prise à l'unanimité pour la dissolution du S.D.E.E. de la Vallée Française suite à la demande des communes.
Le Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Vallée Française n'a plus d'autre activité que la transmission de ressources au SDEE (Syndicat Départemental). Les communes reprendront leur compétence en matière d'électrification pour adhérer ensuite directement au S.D.E.E.

- **Délibération** prise à l'unanimité des affections de subventions **P.E.V.C** (Programme Exceptionnel de Voirie Communale) et **P.E.D.** (Plan d'Equipement Départemental) du CONSEIL GENERAL de LOZERE:
 - ✕ 8270 euros affectés aux travaux du chemin du MAS
et chemin de VALBECEDÉ (voirie).
 - ✕ 6583 euros versés au programme d'enfouissement de la ligne moyenne tension sur SAINT ROMAN dans sa traversée sur VALBECEDÉ (équipement).

- **Délibération** prise à l'unanimité des présents pour le transfert de compétences, de la commune à la Communauté de Communes concernant le **P.L.U.I.**
La Communauté de Commune étant maître d'ouvrage (des informations seront développées dans le prochain bulletin municipal).

- Présentation du **plan d'aménagement paysager** des abords du Temple de la Boissonnade. Dans le cadre de la Communauté de Commune un Projet sera proposé les travaux envisagés répondent à plusieurs objectifs : accessibilité aux personnes handicapées, sécurité des personnes (des parterres sont dangereux), mise en valeur du monument et des abords, restauration d'un ouvrage hydraulique traditionnel, aménagement d'aires de stationnement pour une meilleure qualité d'usage et paysagère.

Ces travaux faciliteront l'organisation de manifestations culturelles (Expositions, concerts, ...). L'opération est prise en charge en intégralité par la Communauté de Commune après transfert de compétences par délibération du Conseil Municipal. Il nous faut tout de même franchir les étapes de l'acceptation du projet par le P.N.C, les BATIMENTS de France, la COMMUNAUTE DE COMMUNE (montants).

- Suite à la demande de stage pour un C.A.P. Petite Enfance, il est rappelé que 4 employées soutiennent les enseignantes à l'école de St Roman. D'autre part, le coût s'élève à 12340 euros pour la période de 2 ans, dont 10340 euros à la charge de la commune qui ne peut pas assurer seule. Le Maire propose de prendre la stagiaire au sein des différentes écoles de la Communauté de Communes pour diluer les charges et le soumettra lors d'un prochain conseil communautaire.
- **Lotissement de la corniche.** Le MAIRE informe le Conseil qu'il a fait étudier par les services de l'état la validité de l'acceptation par la Commune de la voirie et de l'assainissement de ce lotissement. La voirie est en très mauvais état, conséquence du manque d'entretien depuis 1980, l'assainissement semble poser des problèmes (sous-capacité).
- Rappel auprès des conseillers de répondre aux différentes enquêtes du Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes, du CCAS, Sécurité routière...
- Création d'une antenne **A.D.M.R.** sur Ste Croix Vallée Française (explication lors de la parution du prochain bulletin municipal).
- Participation de la commune aux actions culturelles.
Lors de la représentation théâtrale des Baladins de la Tour (vendredi 24, samedi 25 juillet), l'entrée sera gratuite pour les jeunes de moins de 20 ans et un pot sera offert à l'issue de la représentation du Vendredi.
Le MAIRE émet le Souhait que la commune participe par l'intermédiaire d'une **association** à des actions pour faciliter l'accès des jeunes (13-20 ans) aux spectacles et manifestations culturelles en Vallée Française ou à proximité.
Ex : Abonnement à 10 séances de CINECO (financement 60% mairie, 20% association, 20% adhérent) ; 3 représentations au cratère ALES ou GENETTE VERTE à FLORAC (participation identique) à choisir par les adhérents.
Une somme de 1000 euros pourrait être allouée à cette action.
- 3 C.A.E. (Contrats d'Accompagnement à l'Emploi) seront signés par la Communauté de Communes prochainement. Ces agents seront accompagnés et formés par les 2 employés intercommunaux.
- Premier marché de St Roman de Tousque de la saison : mercredi 1 juillet 2009, Ce mercredi aura lieu la fête de l'école et un vide grenier sur le terrain.
- Dernière information : Le logement situé au dessus de l'école de SAINT ROMAN sera libéré à partir du mois d'août 2009 et mis à la location en Septembre.

La séance est levée à 23h15.

Compte-Rendu du Conseil Municipal
Jeudi 23 juillet 2009

Présents :

Monsieur Pierre FESQUET, Madame Marie-Christine LAUZE, Messieurs Hugues DELEMAR, Etienne DIVOUX, François FAURE, Jean-Pierre PASCAL, Frédéric RIGAL et Jean-Luc VEDRINES.

Absents excusés :

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN et Monsieur Philippe GODE

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2009 approuvé à l'unanimité.

- **LIGNE DE TRESORERIE** : A renouveler sur les 3 projets validés et en attente de versement des subventions et de mise en place d'Emprunts pour payer les entreprises. 150.000€ à EURIBOR 3 mois + 1,62% auprès du Crédit Agricole.
Délibération votée à l'unanimité.
 - **RENFORCEMENT DE CANALISATION** Bassin d'Arbousses-Fromagerie. Les entreprises retenues pour les travaux SONT: Cabrit et Jullian. Total : 83.923€ HT. La Subvention obtenue auprès du Conseil Général de Lozère s'élève à 44.961€. Une autre subvention de l'Agence de l'Eau est en attente. Les Travaux débiteront fin septembre. Il ne devrait pas y avoir d'interruption de la circulation.
 - **CAPTAGE de la BOISSONNADE** : Un sondage du sol du périmètre rapproché va être effectué. L'Entreprise SeBmea a été retenue ; l'agent intercommunal interviendra avec le tractopelle (3 jours). Total : 5.950€ HT. Subventions : Accord du Conseil Général de la Lozère et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%. Les travaux sont prévus pour septembre car c'est la meilleure période par rapport au niveau d'étiage.
 - **VALBECEDE** : Enfouissement des réseaux secs et humides. Les entreprises seront consultées en Août. Le dossier est toujours en attente d'accord de subvention du Conseil Général de la Lozère. Travaux programmés pour novembre/décembre 2009 avec le câblage au printemps 2010 suivi du goudronnage.

- **MISE A DISPOSITION DES COMMUNES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE:**
délibération votée à l'unanimité.

4 Candidats ont été retenus pour des postes techniques dans le cadre du CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) - Pendant 2 ans, 24 heures par semaine, prise en charge par l'Etat à hauteur de 90% de la rémunération -.

Mrs MARTINO (St Etienne), LENA (Moissac), BELLET (St Martin) et CHAUX (St Croix).

Ils sont affectés en juillet dans leur commune de domicile. Ils sont accompagnés et formés dans les tâches suivantes : débroussaillage, élagage, peinture,.....Ils travailleront ensuite avec les agents intercommunaux.

Pour MOISSAC :

- Tâches accomplies : repeindre toutes les portes des pompages et des bassins d'eau, les bancs publics,.....
- Tâches programmées : repeindre le logement vacant de St Roman au-dessus de l'école,.....

- **DEBROUSSAILLAGE**: Le débroussaillage des chemins communaux est en cours. Le chemin du Salt était pris en charge par l'ONF du Hameau à son intersection avec la Corniche. Après intervention de François FAURE, Adjoint à la voirie, cet organisme prend en charge également sa première partie de Bédillère au Salt. C'est un axe prioritaire en cas d'incendie.
- **INTEMPERIES** : Nous sommes toujours en attente de la décision de la Préfecture pour la prise en charge des différents dégâts occasionnés lors des pluies du 1 et 2 novembre 2008.
- **OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat**. Le comité bassin emploi(CBE) et Habitat et Développement Lozère (HDL) assurent des permanences destinées aux collectivités et aux particuliers. Ces permanences permettront de s'informer sur l'opération et sur les aides existantes pour l'amélioration des résidences principales et la création ou la rénovation de logements locatifs. Frédéric RIGAL suit ce dossier pour la Commune. Programmation de 2 réunions en août et septembre, d'autres suivront.
- **CAP PETITE ENFANCE** : Voir le Compte rendu du Conseil Municipal du 16 juin dernier. La Communauté des Communes n'a pas la compétence dans ce domaine. Un accord pour ce stage a été donné par le regroupement scolaire Ste Croix / Molezon / Le Pompidou / Gabriac.
- **CCAS** : Suite au nettoyage des abords du captage du MAS, la Commune met à disposition du CCAS le bois coupé, l'agent intercommunal avec le véhicule pour le transporter chez les personnes âgées nécessiteuses.
- **CHEMIN DU MAS** : Depuis sa sortie sur la D9 corniche jusqu'au replat après le premier virage (du béton sur les 2 bandes de roulement dans les portions droites et sur la totalité de la chaussée dans l'épingle avec pose de reverdo pour l'évacuation des eaux pluviales). L'Entreprise VERDIER a été retenue .COÛT HT : 8 093.50 €
CHEMIN DE VALBECEDE : L'Entreprise JULLIAN Ludovic a été retenue pour l'élargissement, la création d'un mur de soutènement et d'une longrine pour la pose d'une clôture.
COÛT HT : 15 311.00 €
Ces deux projets sont financés à hauteur de 8270€ par le Conseil Général

La séance a été levée à 22 h 20

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 10 septembre 2008

Présents :

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE.

Messieurs Pierre FESQUET, Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE,

Frédéric RIGAL, Jean-Pierre PASCAL, Jean -Luc VEDRINES, Hugues DELEMAR.

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).

Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2009, à l'unanimité.
- Lotissement de l'Exil : des problèmes sont soulevés par rapport aux différentes décisions précédentes prises par le conseil. La voirie est dégradée et ne correspond pas aux plans initiaux, l'assainissement n'est pas conforme et n'a pas été validé. Des informations complémentaires seront demandées à Mr GAZAGNAIRE, à l'origine du lotissement.
- **Délibération :**
Taxe Locale D'Equipement. Modification de la délibération du 14 mai 2009 en ces termes :
*« ... La taxe est établie sur la construction, reconstruction et l'agrandissement des bâtiments.
Elle est décidée par délibération, valable 3 ans au minimum. Elle est applicable dès qu'il y a création de surface et :*
 - *accord de permis de construire*
 - *dépôt de déclaration préalable.**Seraient exonérés :*
 - *Les bâtiments engendrant une activité économique agricole,*
 - *Les constructions affectées à un service public,*
 - *Les organismes d'habitations à loyer modéré,*
 - *Les locaux d'habitation édifiés par les sociétés d'économie mixte. »...*

Vote : Pour = 9 / Contre = 2 / Abstention = 0
- **Délibération :**
Régime indemnitaire pour les employés communaux pour travaux supplémentaires.
Proposition acceptée à l'unanimité.
- **Délibération :**
Convention de gestion du relais TV hertzien entre la commune et le syndicat mixte. Participation de la commune à hauteur de 30%, soit 700.28 euros.
Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Plan de prévention pour la pandémie grippale.** Dans le domaine public, l'accueil en mairie est assuré par Monsieur le maire, la secrétaire de mairie et, au besoin les adjoints. Des Masques d'hygiène et gel hydro alcoolique sont commandés et seront mis à disposition en mairie et à l'école, par principe de précaution. En mairie seront affichés les numéros, adresse, adresse mail où toutes ces personnes pourront être contactées.
- **Consultation « Privatisation de la poste ».** Lecture est faite d'un courrier émanant du « collectif départemental de défense de la poste » qui propose une consultation de type référendaire. Après un débat ayant abouti à la conclusion que ce type de consultation n'avait pas de réelle valeur juridique, le Conseil Municipal représentatif de la population décide de **délibérer** en se positionnant contre la privatisation de la poste. Cette délibération sera envoyée au collectif, au sénateur et aux deux députés de la LOZERE. **Délibération acceptée à l'unanimité**
- **Questions diverses**
- **Embauche d'un C.A.E.** (contrat d'accompagnement à l'emploi) : Mme Christelle FRATTO sera employée pour une durée hebdomadaire de 24 heures par la Communauté de Commune de La Cévenne des Hauts Gardons et la commune de Moissac. Mme FRATTO sera formée au métier de secrétaire de Mairie.
- **Travaux de Val Bécède :** La commission d'appel d'offre a retenu la société JULLIAN B.T.P. de St Etienne V.F. pour les travaux d'aménagement. Montant : 65 363,00 euros pour le génie civil. Début des travaux prévu en décembre 2009.
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,** divers organismes peuvent financer des aides pour l'amélioration des habitations principales ou des logements locatifs. Conseils personnalisés auprès de : Habitat et Développement de la Lozère, Espace Info Energie (ADEME). Renseignez-vous auprès de la Mairie.
- **Logement communal de SAINT ROMAN.** L'appartement situé au dessus de l'école est rénové, les nouveaux arrivants prendront possession des lieux le 18 septembre.
- Les conseillers suggèrent pour la communication sur SAINT ROMAN d'y installer un panneau d'affichage public
- L'accès à la colonne de tri sur SAINT ROMAN fait à nouveau débat. Lors d'une commission des travaux, ces deux questions seront évoquées.

La séance est levée à 23h15.

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 12 novembre 2009

Présents :

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN et Marie-Christine LAUZE,
Messieurs Pierre FESQUET(MAIRE), Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE,

Messieurs Hugues DELEMAR, Jean-Pierre PASCAL, Frédéric RIGAL et Jean-Luc VEDRINES,

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie),

Secrétaire de séance : Jean-Luc VEDRINES.

- **Le compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.**

- **ATESAT - Assistance Technique due par l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire** - C'est l'aide de la Direction Départementale de l'Équipement dans la maîtrise d'Ouvrage. Cette dernière apporte compétence technique, conseil, expertise, soutien,...
La commune a utilisé ce service en 2009 pour établir l'avant-projet de Valbécède.
La cotisation annuelle s'élève annuellement à 153,83€ et la convention est signée pour 3 ans soit de 2010 à 2012.
Délibération prise à l'Unanimité.

- **Transport Scolaire**
Il est demandé par le département une Participation de la Commune au ramassage scolaire dans l'enseignement primaire.
Au niveau Départemental, le coût du ramassage est de 1.255€ par enfant.
Pour la commune le taux de participation s'élève à 14.3% soit 180€ par enfant et pour l'Année scolaire 2008/2009 à 720€ (4 enfants)
Délibération prise à l'unanimité.

- **Dotation du Conseil Général -PEVC-**
Le Programme exceptionnel de voirie communale est une subvention versée par le département aux communes pour améliorer leur réseau de voirie. Lors d'une réunion de canton, Mr AIGOUIN, Conseiller Général et les Représentants des Communes du secteur ont fait ressortir les différences de traitement dans la répartition des enveloppes. Le canton de CHANAC touche 230€ par km, celui de SAINT GERMAIN 130€ par km. Une égalité entre tous les Cantons du Département est donc vivement souhaitée. Deux solutions sont proposées : soit on s'aligne sur le montant le plus élevé, soit l'on divise l'enveloppe totale par le nombre de Kms départementaux.
Délibération prise à l'Unanimité

- **Syndicat Départemental de l'Electrification.**

Mr le Maire fait la Remise en séance d'une situation des chantiers d'enfouissement des réseaux secs qui sont maintenant terminés : Le Fez-Rolland, La Boissonnade, Le Fez-Bégon, Moissac le Bruc, Le Cambon, Rodet, La Pelucarié.

La poursuite des travaux passe par le câblage du réseau basse tension et la réalisation de l'éclairage public. Pour coordonner les travaux de la commune et ceux du Conseil Général, le conseil a décidé après décision de la commission des travaux de programmer leur réalisation sur les secteurs Fez-Rolland, Boissonnade, Fez-Bégon.

Une délibération doit valider cette décision pour nous permettre de bénéficier d'une participation du S.D.E.E.

Délibération à l'Unanimité.

- **Demande de Subvention à Mr le Député de la circonscription de Mr SAINT-LEGER**

Nous avons bénéficié de 40.000€ de subvention pour les travaux de génie civil de l'enfouissement des réseaux secs sur la vallée.

Mr le Maire propose de solliciter à nouveau Mr Le Député pour la seconde tranche qui concerne le câblage des dits réseau et l'éclairage public. Il propose un plan de financement avec une subvention à hauteur de 30 % (32540€) du coût des travaux.

Délibération prise à l'Unanimité.

- **Subvention demandée à la Région pour le programme Valbecede**

Mr le Maire propose de demander une subvention à la région LR pour le programme « Valbécède ». Le dossier doit être déposé rapidement pour l'approbation de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévoit une subvention de 30% (34 400€)

Délibération prise à l'Unanimité.

- **Choix du Maître d'Oeuvre pour poursuivre les travaux AEP vers APPIAS**

A fin 2011, nous ne serons plus autorisés à nous approvisionner en eau dans le ruisseau des Lumières.

La solution retenue est de raccorder la nouvelle canalisation posée jusqu'à Can des Noyers au réseau d'Appias.

Le choix de poursuivre avec le Cabinet GAXIEUX, maître d'œuvre pour le renforcement de l'AEP de RODET se justifie par la qualité de ses services et du coût de la maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux en avant-projet s'élève à 180.000€, le taux des honoraires du Cabinet à 8,5% soit 15.300€. Les travaux sont programmés pour 2011.

Délibération prise à l'Unanimité pour poursuivre avec ce Cabinet.

- **Autorisation Délégation Maire**

Le conseil donne Délégation à Mr le Maire pour signer le contrat de logement/bail.

Délibération prise à l'Unanimité.

- **Emprunt AEP RODET : choix de la Banque**

Nous avons prévu dans le budget de l'eau de la commune un emprunt de 50.000€. Notre besoin réel est de 40.000€ à emprunter sur 20 ans. Sur trois offres celle du Crédit Agricole a été retenue. Le taux proposé sur 20 ans s'élève à 3,03% et peut varier jusqu'à un maximum de 4,03%. Le Taux maximum du Prêt variable est inférieur au Taux Fixe proposé.

Délibération prise à l'Unanimité.

- **Décision modificative au budget d l'eau**

Virement de 2600€ de l'article D617 : études et recherches au D648 : charges de personnel.

Délibération prise à l'unanimité.

- **Chemin de Randonnée**

La communauté de commune de la vallée borgne demande que le conseil municipal de MOISSAC délibère sur l'autorisation de passage sur le chemin de randonnée qui passe par Capou, St Roman et l'Exil. L'entretien et le balisage seront pris en charge par cette même communauté.

Délibération prise à l'unanimité.

- **Village de vacances de SAINT ROMAN DE TOUSQUE.**

Le Souhait de la Commune est de mettre à disposition du Prestataire et des locataires des gîtes en état. Une première étape consiste à procéder au rafraîchissement des intérieurs et une reprise des menuiseries extérieures.

Mr le Maire propose de faire intervenir un Agent intercommunal et le C.A.E sur les 4 mois d'hiver à raison d'une semaine par mois pour l'agent et 3 semaines pour le C.A.E . Le coût final de ces interventions est estimé à 3000€. La SELO, après concertation, s'engage à fournir les matériaux et à approvisionner le chantier. A partir de 2012 nous aurons une certaine latitude financière. Aussi, de plus gros travaux sont évoqués à savoir l'isolation des anciens gîtes. Pour entreprendre ce programme de rénovation, nous devons établir un diagnostic énergétique, monter un avant-projet, faire une étude de faisabilité qui nous ouvrira la porte vers des financements extérieurs.

Un assistant à maître d'ouvrage spécialisé en économie d'énergie nous accompagnera sur cette première étape.

- **Fêtes de Noël**

Dans le cadre du CCAS et comme en 2008, il sera distribué des colis de Noël avec des produits locaux et un repas réunira toutes les personnes de plus de 70 ans en Mairie le samedi 9 janvier 2010.

La séance est levée à 23h00.

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 16 décembre 2009, à 18h30

Présents :

Messieurs Pierre FESQUET (MAIRE), Philippe GODE, Etienne DIVOUX,
François FAURE,
Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN et Marie-Christine LAUZE,
Messieurs Hugues DELEMAR, Jean-Pierre PASCAL, Frédéric RIGAL
Absence excusée : Jean-Luc VEDRINES
Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie),
Secrétaire de séance : Philippe Godé.

- Lecture de l'ordre du jour
- Le compte-rendu du conseil municipal du 12 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.
- Le conseil est appelé à voter une **décision modificative** concernant le budget logement (modification d'article, jeu d'écriture comptable de 540 €).
Délibération votée à l'unanimité.
- **Décision modificative** au budget de la Commune. Dans le cadre de l'enfouissement du réseau sec sur la vallée, M. le percepteur propose de répartir suivant les articles du budget ce qui reste propriété de la commune (génie civil) et ce qui est propriété des organismes privés (gainés et câbles France Télécom, ERDF). Le bénéfice de cette opération entre section sera que la commune récupérera la TVA sur les investissements sur son sol.
Délibération votée à l'unanimité
- **Décision modificative au budget communal.**
Ecole et matériel informatique.
Des opérations d'investissement prévues au budget n'ayant pas été réalisées (notamment la réfection des bureaux de la Mairie), le Maire propose, suite au dernier Conseil d'Ecole, de suivre les demandes de l'équipe enseignante, concernant l'acquisition de matériel informatique :
 - 3 ordinateurs
 - un caméscope numérique
 - un appareil photo numérique,soit un total de 2200 euros.
Délibération pour faire ces investissements sur le budget 2009 Votée à l'unanimité.
- **Décision modificative** au budget du Village de vacance : diminution et augmentation sur crédits ouverts de 14.00€
Délibération votée à l'unanimité.

- Indemnités du percepteur
Le Conseil Municipal décide de demander le concours du percepteur pour assurer des prestations de conseil et d'accorder une indemnité au taux de 100%.
Délibération votée à l'unanimité.

- SATEP (Service Assistance Technique Eau potable) du Conseil Général
Depuis 2002 à travers une convention la commune et le C.G conviennent d'un partenariat afin de partager la connaissance des ouvrages et de l'état fonctionnel des équipements techniques des systèmes d'eau potable. Cette convention permet au département d'établir un schéma départemental de distribution de l'eau en Lozère. Elle permet à la commune de bénéficier de soutiens financiers lors de ses opérations d'investissements. Les interventions sont assumées financièrement en totalité par le Conseil Général. La convention est établie pour un an renouvelable, par tacite reconduction.
Délibération votée à l'unanimité.

- SATESE - Evaluation Système Epuration
Une convention régit les rapports entre la commune et le département pour l'assistance technique du système d'assainissement collectif. Les interventions portent sur le diagnostic et le suivi des infrastructures d'assainissement. Le montant de la participation de la Commune s'élève à 273.24 € pour l'année 2010. La convention est valable pour 1 an renouvelable par tacite reconduction.
Délibération votée à l'unanimité.

- Refonte des collectivités locales
Suite à l'Assemblée des Maires ruraux de France, un texte est proposé à délibération.
M. le Maire lit la délibération proposée.

4 points font l'unanimité et seront inscrits dans la délibération.

- Le rappel que les maires ruraux sont favorables à une intercommunalité de coopération.
- L'inquiétude de la taille des circonscriptions des nouveaux conseillers territoriaux qui fera perdre le bénéfice de la proximité dans les territoires.
- La demande que les collectivités ne puissent percevoir moins que ce qu'elles percevaient grâce à la taxe professionnelle mais également à travers les différents fonds de péréquation départementaux.
- La demande de voir mise en œuvre la réduction de l'inégalité entre urbains et ruraux en matière de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Délibération votée à l'unanimité.

- Réforme de la Taxe professionnelle :
Mr le MAIRE fait savoir qu'il a adressé un courrier à notre député Mr SAINT LEGER lui demandant si à l'occasion de la nouvelle loi sur la suppression de la taxe professionnelle il ne serait pas possible de faire rentrer dans l'enveloppe de compensation de l'état les entreprises de l'économie sociale . Le fait que la Commune applique un taux de 3,3 % alors que la moyenne nationale se situe à 15,8%, la Commune souhaite un rééquilibrage à hauteur de la moyenne nationale.
- Taxe foncière
Le conseil est également amené à délibérer sur l'exonération de la taxe foncière pour d'éventuelles futures entreprises portant le label officiel de l'Agriculture Biologique.
Cette disposition ne concerne pour l'instant aucune entreprise de notre Commune.
C'est un signe d'encouragement à la mise en œuvre d'une agriculture raisonnée.
Délibération prise à l'unanimité.
- Tarifs de l'eau et assainissement

L'inflation 2009 sera répercutée sur l'abonnement annuel.

(à hauteur de 0,5 %). Les répercussions sur les tarifs seront donc :

	2009	2010
- Abonnement Résidence :	137,50 € HT	138,19€ HT
- Abonnement Gîte	94,15 € HT	94,62 € HT
- Consommation eau < 100 m ³ :	0,65 € HT / m ³	0,70 € HT (0,042 + 0,008)
- Consommation eau > 100 m ³ :	0,24 € HT / m ³	0,29 € HT (0,042 + 0,008)
- Assainissement	0,95 € HT / m ³	0,96 € HT
- Remplacement compteur gel :	88,43 € HT	88,87 € HT
- Branchement eau	463,00 € HT	465,00 € HT
- Branchement assainissement	816,00 € HT	820,00 € HT

Le prix du m³ d'eau augmente aussi de 0,042 € / m³. Cette somme correspond à la redevance pour prélèvement sur le milieu naturel et est reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que les dépenses d'électricité et autres produits de traitement. Cette redevance remplace l'ancienne qui avait pour dénomination Agence de bassin et était facturée sur le chapitre de redevance à organisme privé .En ce qui concerne les nouvelles redevances de l'Agence de l'eau (redevance pollution et modernisation des réseaux), elles sont applicables progressivement selon la délibération du 13 Novembre 2007 et s'élèvent pour 2010 à :

- redevance pollution : 0.114 € / m³
- redevance modernisation : 0.078 € / m³

Pour les vidanges des fosses septiques et les bacs à graisse les tarifs applicables sont ceux de l'intervention du SDEE.

Délibération votée à l'unanimité

- Produits des amendes de police.
Affectation d'une dotation du Conseil général de 147.29 € à l'acquisition de panneaux de signalisation routière.

Délibération votée à l'unanimité.

- Prix de la cantine pour l'équipe éducative de l'école de St-Roman.
Actuellement, tous les adultes paient 5,69 €
Mr le Maire propose une réduction du prix des repas à partir du 1^{er} janvier 2010
Emploi de Vie Scolaire : 3,14 €
Enseignants : 4,42 €
Commensaux 5.69 €

Délibération votée à l'unanimité

- Lotissement de la Corniche.
Une rencontre avec M. Gazagnaire est programmée pour début janvier 2010.
Il s'agit de constater avec lui le mauvais état du chemin (dont il est toujours propriétaire), les problèmes d'écoulement des eaux pluviales (buses manquantes, modifications d'emplacement d'habitation par rapport aux plans prévus), ainsi que le problème de la station d'épandage sous-dimensionnée pour 5 habitations et inaccessible par un engin en cas de problème important.
- Des ampoules défectueuses de l'éclairage public ont été remplacées.
- Travaux sur le chemin de Valbécède
Le Comité Technique de la SATEP (Service d'Assistance Technique d'Eau Potable) a rendu un avis favorable pour une subvention à hauteur de 50 % sur le réseau d'eau. L'Intercommunalité n'ayant pas encore réalisé le SPANC Schéma Public d'Assainissement non Collectif), l'aide sur l'assainissement a été ajournée.
- Le repas des anciens est fixé au samedi 09 janvier 2010.

La séance est levée à 21h30